

# L'hébergement d'urgence et temporaire

La Communauté d'Agglomération soutient financièrement les différentes associations, installées sur le territoire, qui proposent des structures d'accueil pour les personnes sans domicile fixe et/ou en situation de grande précarité.

Elle participe au financement de résidences de type foyers de jeunes travailleurs ou maisons relais.

## À LIRE AUSSI



L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET  
D'URGENCE



HORAIRE :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30